

**ARRÊTÉ DE
PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DU DIRECTEUR DE
L'UFR DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES**

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Médicales et Paramédicales modifiés et approuvés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 21 septembre 2021,

Vu le Règlement intérieur de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Médicales et Paramédicales es adoptés par le Conseil de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Médicales et Paramédicales en sa séance du 5 juillet 2022,

Vu l'arrêté DAJI/AP/2024/n°02 portant prorogation du mandat du Directeur de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, en date du 15 janvier 2024,

Vu l'arrêté électoral du 12 avril 2024 relatif à l'élection à la direction de l'UFR des Sciences Médicales et Paramédicales ;

Vu le procès-verbal du dépouillement ;

Désignation du doyen de l'UFR des Sciences Médicales et Paramédicales :

A l'issue du scrutin du 16 mai 2024 – 17h00, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	38
Nombre de votes blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	38

Nombre de voix obtenues : Pr. Georges LEONETTI : 38

Le mandat du Directeur ainsi élu prend effet à compter du 17 mai 2024

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR des Sciences Médicales et Paramédicales et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Fait à Marseille, le 17 mai 2024

Pour le Président et par délégation

Le Doyen de l'UFR des Sciences
Médicales et Paramédicales

M. le Professeur Georges LEONETTI